



Lettre ouverte

Ministre de la justice, Garde des sceaux :
Moyens de coercition et protection renforcée pour les agents pénitentiaires face à la montée de la violence.

22 janvier 2025

Objet : Moyens de coercition et protection renforcée pour les agents pénitentiaires face à la montée de la violence

Monsieur le Ministre,

Le Syndicat CFTC SLJ souhaite attirer votre attention sur une situation devenue critique au sein des établissements pénitentiaires. Les interventions physiques des agents pour maîtriser des détenus violents se multiplient, mettant gravement en péril leur sécurité et intégrité physique.

En effet, nous constatons une recrudescence des comportements agressifs, souvent liés à un refus croissant d'obtempérer et à une opposition systématique à toute autorité. Ce phénomène est particulièrement alarmant lorsqu'il concerne des détenus sous l'emprise de stupéfiants. Dans ces cas précis, ces personnes ne résonne plus normalement et leur résistance physique sort de l'ordinaire, rendant les techniques d'intervention habituelles inefficaces et plaçant les agents dans des situations dangereuses et ingérables.

Les agents pris régulièrement pour cible

Il est inacceptable que les agents pénitentiaires, portant l'uniforme et représentant l'autorité publique, soient devenus des cibles privilégiées. Nous recevons de plus en plus de signalements d'interventions où, même maîtrisé et menotté, un détenu continue à présenter un comportement dangereux, tant pour lui-même que pour les agents. Le simple menottage est insuffisant face à ces situations extrêmes, notamment lors des déplacements physiques sur de longues distances entre les quartiers d'hébergement et le quartier disciplinaire.

Ce constat accablant met en évidence le manque criant de moyens de coercition adaptés pour intervenir en toute sécurité. La sécurité des agents comme celle des personnes placées sous la responsabilité de notre administration, nécessite une réponse urgente et proportionnée aux réalités du terrain.

Nous recevons également de plus en plus de témoignages sur le fait que les agents se retrouvent à devoir se justifier et se défendre seul devant les juridictions judiciaires, suite à un dépôt de plainte de personne détenue se disant victime d'une intervention physique. Cette nouvelle forme de violence psychologique est prise très au sérieux par notre organisation, car même s'il n'y a pas de suite judiciaire, les agents qui ont été trainés devant les enquêteurs ou tribunaux sont marquées par cet événement car il y a un impact pour eux-mêmes mais également leur entourage.

Nous formulons donc les revendications suivantes, indispensables pour garantir des interventions sécurisées et efficaces :



1. Le déploiement en urgence de moyens adéquats de coercition et d'intervention :

- **Pistolets à impulsion électrique** pour maîtriser les situations les plus critiques.
- **Caméras piétons avec enregistrement image et son** pour assurer la transparence des interventions et protéger les agents contre les accusations injustifiées.
- **Fauteuils roulants avec sangles aux bras et aux jambes** pour faciliter les déplacements en toute sécurité des personnes détenues qui refusent d'obtempérer après une intervention nécessitant la force et le menottage.
- **Cagoule grillagée anti-crachat et morsures** pour protéger les agents contre les agressions physiques et sanitaires pour les personnes détenues qui refusent d'obtempérer suite à une intervention nécessitant la force et le menottage.

2. Un soutien institutionnel renforcé pour les agents victimes d'agression :

- **Application systématique de la protection fonctionnelle**, conformément à l'article L134-4 du Code général de la fonction publique.
- **Un représentant de l'administration qui se porte partie civile** aux côtés de l'agent agressé, assurant ainsi un soutien visible et ferme de l'État.

3- Préserver la sécurité des SPIP en milieu ouvert

Nous ne pouvons clore ce courrier sans vous exprimer nos inquiétudes également pour la sécurité des SPIP milieux ouverts pour lequel nous revendiquons toujours la présence de personnel de surveillance pour assurer l'accueil, le contrôle des probationnaires et la surveillance des box d'entretien, mission assurée par du personnel administrative actuellement.

Monsieur le Ministre, la violence en détention a atteint des niveaux alarmants. Il est impératif que notre administration adopte une réponse rapide et adaptée, garantissant la sécurité et la dignité des agents pénitentiaires. Ces femmes et ces hommes, garants de l'ordre public, méritent une protection sans faille de la part de l'État, tant sur le plan matériel que moral.

Nous restons à votre disposition pour toute concertation visant à améliorer les conditions de travail et de sécurité dans nos établissements.

Dans l'attente de vos réponses et actions concrètes, nous vous prions d'agrémenter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Le Syndicat CFTC SLJ
Po/Bureau national
S. Blaise GANGBAZO
Président de la CFTC-SLJ